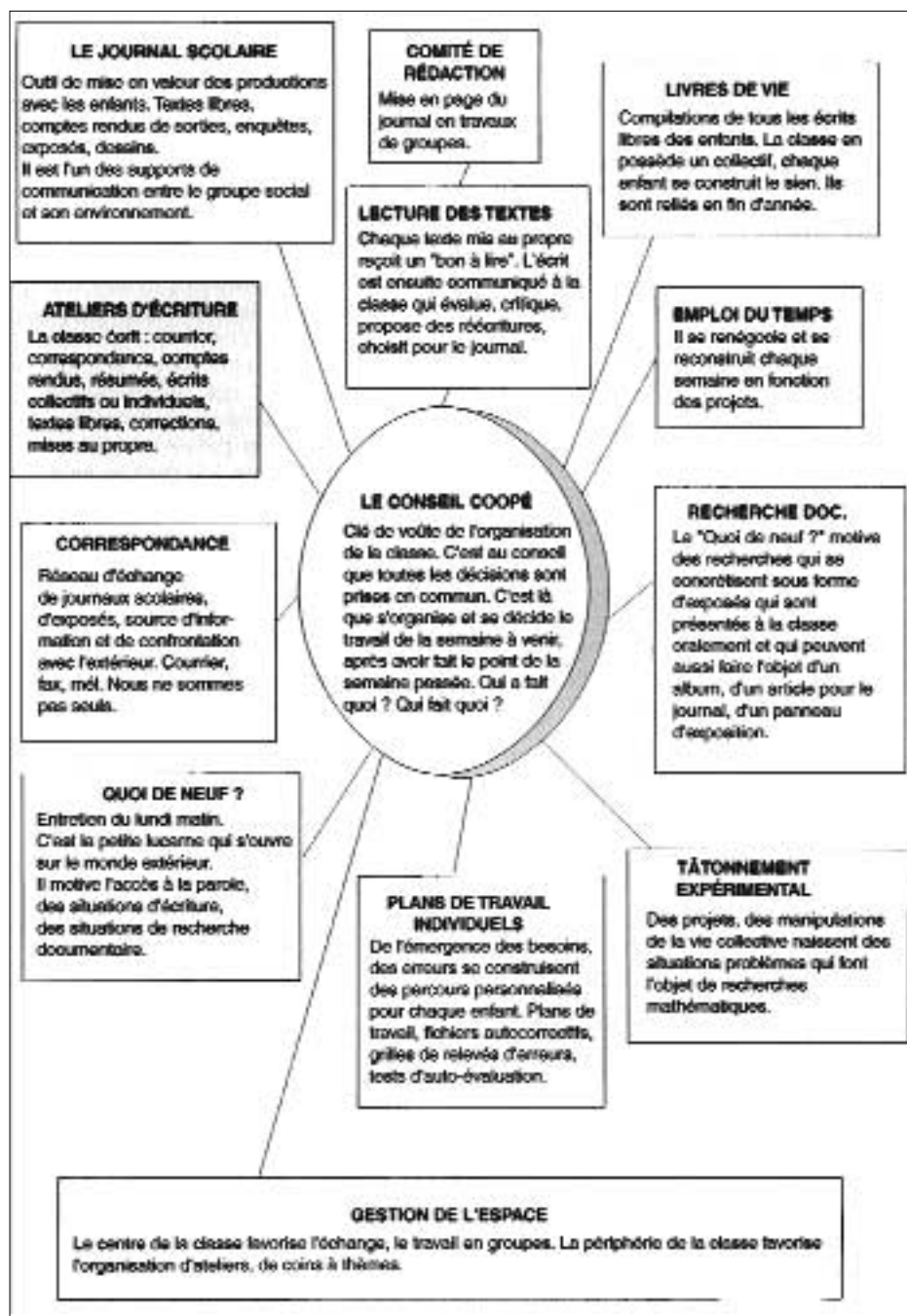


Rôle et pratique du conseil

Dans le vaste champ de la pédagogie Freinet, Jean Le Gal s'est consacré plus particulièrement à la défense des droits et des libertés de l'enfant, à l'autogestion et à l'exercice d'une citoyenneté participative à l'école. Ses travaux sont aujourd'hui à la base des pratiques du conseil coopératif.



La correspondance, le journal, les enquêtes, ont amené « la vie » dans la classe. Les événements ont été vécus par tous, mais aussi par chacun, et pas obligatoirement de la même façon. La structuration de l'espace et du temps, l'organisation du travail... ont évité provisoirement les tensions, les éclats. Mais ce qui n'est pas apparu, joue. Invisible, le désordre est là, et peut-être l'éparpillement et l'éclatement du groupe. Tout a besoin d'être repris sur le plan verbal, intellectuel, symbolique, et au besoin, remanié : c'est peut-être là le rôle essentiel du conseil de coopérative.



Le fonctionnement du conseil

L'analyse du processus d'auto-gestion à l'école¹ m'a amené à distinguer quatre étapes principales : proposer, discuter, décider, appliquer. (...)

1 – Avant le conseil

Chacun, enfant et adulte, a la possibilité d'émettre librement des critiques et de faire des propositions. Toute critique, qu'elle concerne une personne ou le fonctionnement de la classe, est signée. Celui qui l'émet sait qu'il devra la justifier.

L'enseignant peut lui aussi être critiqué et aura donc à répondre de ses actes devant le conseil.

Pour Freinet, « lorsque le membre d'une communauté dit publiquement ce qu'il a à dire, si grave que cela soit, il doit être loué pour son courage moral et civique »².

Une proposition, pour pouvoir être comprise de tous et faire l'objet d'un débat sérieux, exige une réflexion préalable. L'exigence est évidemment à moduler en fonction des capacités des enfants.

2 – Prévoir minutieusement le déroulement

Il n'existe pas de schéma-type de déroulement d'un conseil. Cependant beaucoup débutent par un rappel et un contrôle des décisions prises lors de la dernière réunion. Ensuite, souvent l'ordre du jour se structure autour de trois champs principaux :

◆ les activités

Le bilan du travail individuel, des ateliers, des activités collectives de la semaine, et l'étude des nouvelles propositions débouchent sur une programmation des projets et la mise au point de l'emploi du temps. Ils impliquent parfois une réorganisation de l'espace, l'acquisition de matériel et un bilan financier de la coopérative.

◆ l'organisation matérielle et institutionnelle de la classe

Pour répondre aux besoins, l'organisation de la classe doit être très structurée. Le fonctionnement des équipes, des ateliers, des responsabilités et des diverses institutions est donc soumis à une analyse permanente.

◆ la vie du groupe

Le règlement des conflits et des problèmes relationnels, le respect des règles de vie et leur

remise en cause éventuelle, constituent aussi une fonction importante du conseil.

Chaque point de l'ordre du jour retenu fait l'objet d'une discussion. Lorsqu'une décision est à prendre et qu'un consensus ne peut être trouvé, un vote a lieu.

La conception pédagogique, l'âge des enfants, le temps imparti au conseil, l'urgence d'une décision, amènent à privilégier parfois un champ plutôt qu'un autre.

3 – « La part du maître »

(...) La « part du maître » est donc un facteur principal dans la réussite mais elle est difficile à apprécier. Elle exige beaucoup d'attention pour respecter les tâtonnements nécessaires tout en évitant les échecs démotivants : laisser au groupe le maximum d'initiative mais l'accompagner vers son autonomie ; intervenir pour l'aider à clarifier un problème, à choisir une solution, à gérer les perturbations... et refuser, en l'expliquant, les décisions contraires aux finalités, principes et valeurs de la classe.

4 – Faire respecter les décisions

Les décisions, aboutissement d'un choix réfléchi et lucide, doivent être appliquées : chacun en est responsable solidairement avec les autres. L'enseignant en est le garant mais les enfants doivent aussi y contribuer en exécutant les tâches prévues et en s'engageant dans les responsabilités dont le besoin a été déterminé. C'est la part coopérative de chacun.

Exercer un pouvoir de décision a pour corollaire le devoir de participer à l'application, chacun à la mesure de ses capacités.



Créer les conditions de la mise en place

Au départ, susciter le désir du conseil, créer le besoin de cette réunion qu'ils ne connaissent pas, faire qu'ils s'interrogent : « *Qui c'est l'conseil ?* »⁴ est une nécessité pour qu'ils s'y engagent pleinement.

Cela peut se faire rapidement ou on peut attendre que les activités qui suscitent l'échange et la coopération soient bien en place.

Un enfant vient rapporter un problème, émettre une proposition, lui répondre « *On en parlera au conseil !* ».

Et puis un jour : « *Nous nous réunissons en conseil, lundi !* »

Ce jour-là, tout est prêt : les chaises en rond, l'ordre du jour, la règle de parole... Le moment est solennel.

« *Le conseil est ouvert ! Vous avez le droit de dire ce que vous voulez sur la vie de la classe.* »

Jean Le Gal

À partir de quelques extraits du livre dont il est l'auteur « *Coopérer pour développer la citoyenneté : la classe coopérative.* » Édition Hatier. Collection : Questions d'École. (chapitre 5 portant sur *La mise en place du conseil.*)

¹ LE GAL Jean, *Une aventure autogestionnaire dans le mouvement Freinet*, in *Les pédagogies autogestionnaires*, BOUMARD Patrick, LAMIHI Ahmed, Ed. Yvan Davy, 1995.

² FREINET Célestin, *L'éducation morale et civique*, Bibliothèque de l'École Moderne, 1960.

³ POCHE Catherine, OURY Fernand, *Qui c'est l'conseil ?*, Maspero, 1979.